



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 29 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2022, s'est réuni à Cruet – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		JF CLARAZ	
Giuseppina	PATRAS	MYANS		N. POMEON	
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET		M. SYMANZIK	
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

140-2022 : GRANDS PASSAGES ÉTÉ 2022 - INDEMNISATION DES AGRICULTEURS ET DES COLLECTIVITÉS IMPACTÉES

Rapporteur : Rémy SAINT GERMAIN

Cet été 2022 a été marqué par un nombre important de stationnements illicites des gens du voyage sur le territoire.

Ainsi, la collectivité a reçu une demande d'indemnisation du GAEC du Villaret, portée par Monsieur Fournier, qui exploite des prairies à Sainte Hélène du Lac, et qui a subi une perte de récolte de fourrage sur une surface de 1,19 ha suite à un stationnement de trois semaines en mai-juin et a dû remettre sa parcelle en état. Les dommages sont estimés par la Chambre d'Agriculture à 800€.

Par ailleurs un groupe s'est installé en juin aux Marches. La commune de Porte de Savoie a dû déboursier la somme de 1 495,92 € au titre des frais de procédure, de consommation d'eau et d'intervention de ses agents municipaux.

Un deuxième groupe a séjourné 7 semaines sur la commune de Porte de Savoie de fin juillet à mi-septembre, occasionnant pour la commune des dépenses de nettoyage, d'acheminement de containers à ordures et de fourniture d'eau, pour un montant de 631,98 €.

Enfin, deux groupes se sont également installés illicitement à Montmélian dans l'été, générant des réparations aux dégâts causés à la clôture, au portail et aux pelouses, ainsi que des frais de nettoyage et de mise à disposition de containers à ordures, pour un montant de 1 163,28 €.

L'accueil des gens du voyage étant de compétence communautaire, il appartient à la communauté de communes de supporter ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** dans leur principe et leur montant les indemnités à verser au GAEC du Villaret au titre de l'accueil des grands passages pour 2022, tel que présenté ci-dessus, pour un montant de 800 € ;
- **DÉCIDE** de rembourser à la commune de Porte de Savoie les dépenses occasionnées par le séjour des gens du voyage en juin 2022 pour un montant total de 2 127,90 € ;
- **DÉCIDE** de rembourser à la commune de Montmélian les dépenses occasionnées par le séjour des gens du voyage en juin 2022 pour un montant total de 1 163,28 € ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de procéder au mandatement des indemnités et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAI

